

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 et au règlement (CE) n° 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1

Informations sur le produit

Nom du produit : Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Matériel : 1104364, 1024830, 1024829, 1024547, 1024554, 1024551,

1024552, 1024550, 1024549, 1024553, 1024548, 1024555,

1024546

No.-CENuméro d'enregistrement

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Legal Entity Numéro d'enregistrement
Di-t-nonyl Polysulfide	68425-16-1 270-336-2	Chevron Phillips Chemicals International NV 01-2119978295-23-0000

1.2

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Relevant Identified Uses : Fabrication

Supported Formulation

Lubrifiants - industriel Lubrifiants - professionnel Lubrifiants - consommateur

Utilisations déconseillées : Ce matériau ne doit pas être utilisé sans l'avis d'un expert à

des fins autres que les utilisations identifiées dans la section 1.

1.3

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Chevron Phillips Chemical Company LP

Specialty Chemicals 9500 Lakeside Blvd. The Woodlands, TX 77381

Local : Chevron Phillips Chemicals International N.V.

Airport Plaza (Stockholm Building)

Leonardo Da Vincilaan 19

1831 Diegem Belgium

SDS Requests: (800) 852-5530

Responsible Party: Product Safety Group

1/19

Email:sds@cpchem.com

Numéro de la FDS:100000014148

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

1.4

Numéro d'appel d'urgence:

Santé:

866.442.9628 (Amerique du Nord) 1.832.813.4984 (International)

Transport:

CHEMTREC 800.424.9300 ou 703.527.3887(international)
Asie: CHEMWATCH (+612 9186 1132) Chine: 0532 8388 9090

Mexique CHEMTREC 01-800-681-9531 (24h/24)

Amérique du Sud SOS-Cotec Au Brésil: 0800.111.767 Hors du Brésil: +55.19.3467.1600

Argentine: +(54)-1159839431

EUROPE: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Autriche: VIZ +43 1 406 43 43 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Belgique: 070 245 245 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Bulgarie: +359 2 9154 233

Croatie: +3851 2348 342 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Chypre: 1401

République tchèque : Centre d'information toxicologique +420 224 919 293, +420 224 915 402

Danemark: Centre antipoison danois (Giftlinjen): +45 8212 1212

Estonie: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Finlande: 0800 147 111 09 471 977 (24 h sur 24)

France : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Allemagne : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Grèce : (0030) 2107793777 (24 h sur 24, 7 j sur 7) Hongrie : +36 80 201 199 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Islande: 543 2222 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Irlande : BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Italie: CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON MILAN – Hôpital Niguarda Ca` Grande Tél. +39 02 66101029; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Agostino Gemelli », Service de Toxicologie Clinique Tél. +39 06 3054343; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Hôpital pour enfants Bambino Gesù Tél. +39 06 68593726; CENTRE ANTIPOISON DE ROME – Polyclinique « Umberto I » Tél. +39 06 4997 8000; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FOGGIA – Hôpital Universitaire de Riuniti Tél. +39 0881 732326; CENTRE ANTIPOISON DE NAPLES – Hôpital « Antonio Cardarelli » Tél. +39 081 7472870; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON FLORENCE – Hôpital Universitaire Careggi Tél. +39 055 7947819; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON PAVIE – IRCCS Fondation Salvatore Maugeri Tél. +39 0382 24444; CENTRE ANTIPOISON DE BERGAME – Hôpital Pape Jean XXIII Tél. 800 883 300; CENTRE D'INFORMATION ANTIPOISON VÉRONE – Hôpital Universitaire Intégré Tél. 800 011 858;

Lettonie : Service public de la protection civile et de la lutte contre les incendies, numéro de téléphone : 112. Clinique de toxicologie et de septicémie, centre d'information sur les intoxications et les médicaments, Hipokrāta 2, Riga, Lettonie, LV-1038, numéro de téléphone +371 67042473 (24 h sur 24)

Liechtenstein: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Lituanie: +370 (85) 2362052

Luxembourg: (+352) 8002 5500 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Malte: +356 2395 2000

Les Pays-Bas : NVIC : +31 (0)88 755 8000 Norvège : 22 59 13 00 (24 h sur 24, 7 j sur 7)

Pologne: BIG +32 14 58 45 45 (téléphone) ou +32 14 58 35 16 (télécopie)

Portugal: Numéro de téléphone du CIAV: +351 800 250 250

Roumanie: +40213183606 Slovaquie: +421 2 5477 4166 Slovénie: Numéro de téléphone: 112

Espagne: Numéro national d'appel d'urgence du Centre antipoison espagnol: +34 91 562 04 20

(24 h sur 24, 7 j sur 7)

Suède : 112 - demandez le centre antipoison

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

Organisation qui a préparé

: Groupe Sécurité des produits et Toxicologie

la FDS

Adresse e-mail : SDS@CPChem.com Site Internet : www.CPChem.com

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1

Classification de la substance ou du mélange RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le H410:

milieu aquatique, Catégorie 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes

aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les

vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les

laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• 68425-16-1 polysulfures de di-tert-nonyle

2.3

Autres dangers

Numéro de la FDS:100000014148

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Synonymes Di-tert-nonyl polysulfide

t-Nonyl polysulfide tertiary-Nonyl polysulfide Petroleum Oil, TNPS 537

Formule moléculaire C18H38Sx (x= average of 5)

Composants dangereux

Nom Chimique	CAS-No. EC-No. Index No.	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [wt%]	Conc. spécifiques Limites, facteurs M et équipements automatiques d'essais
Di-t-nonyl Polysulfide	68425-16-1 270-336-2	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 1; H410	100	M [Chronic]=100

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1

Description des premiers secours

S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de Conseils généraux

données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter

un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

En cas de contact avec les

veux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les

lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste,

consulter un médecin spécialiste.

Numéro de la FDS:100000014148

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de

lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent,

consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Avis aux médecins

Symptômes : Donnée non disponible.

Risques : Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : 136 - 144 °C (136 - 144 °C)

Méthode: PMCC

Température d'auto-

inflammation

: 240 °C (240 °C)

5.1

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit.

5.2

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre

l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

5.3

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

Protection contre les incendies et les explosions

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2

Précautions pour la protection de l'environnement

Numéro de la FDS:100000014148 5/19

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux

dispositions locales.

6.3

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, Méthodes de nettoyage

> agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination

6.4

Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres

rubriques

: Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger **Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

7.2

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Utilisations déconseillées

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes

techniques de sécurité.

Ce matériau ne doit pas être utilisé sans l'avis d'un expert à des fins autres que les utilisations identifiées dans la section 1.

Numéro de la FDS:100000014148

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1

Paramètres de contrôle Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

RU

Компоненты	Основа	Величина	Параметры контроля	Заметка
Propylene oxide	RU OEL	ПДК разовая	1 mg/m3	+, 2, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	1 mg/m3	2, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК разовая	1 mg/m3	2, +, пары и/или газы
Methanol	RU OEL	пдк	5 mg/m3	+, 3, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	15 mg/m3	+, 3, пары и/или газы
	RU OEL	пдк	5 mg/m3	3, пары и/или газы
	RU OEL	ПДК разовая	15 mg/m3	3, пары и/или газы
	РФ ПДК	пдк	5 mg/m3	3, +, пары и/или газы
	РФ ПДК	ПДК разовая	15 mg/m3	3, +, пары и/или газы

- соединения, при работе с которыми требуется специальная защита кожи и глаз; символ проставлен вслед за наименованием вещества
- 2 2 класс высокоопасные
- 3 3 класс опасные

DNEL

Di-t-nonyl Polysulfide : Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets

systémiques

Valeur: 23,5 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets

systémiques

Valeur: 3,33 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets

systémiques Valeur: 5,8 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets

systémiques

Valeur: 1,66 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets chroniques, Effets

systémiques

Valeur: 1,66 mg/kg

PNEC

Di-t-nonyl Polysulfide : Sédiment d'eau douce

Valeur: 3,85 mg/kg

Dépôts d'eau de mer Valeur: 0,385 mg/kg

Numéro de la FDS:100000014148

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

Oral(e)

Valeur: 66,7 mg/kg

8.2

Contrôles de l'exposition Mesures d'ordre technique

Ventilation adéquate pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites/règles d'exposition. Prendre en compte les dangers potentiels de ce produit (voir la section 2), les limites d'exposition applicables, les activités professionnelles et les autres substances présentes sur le lieu de travail pour concevoir des moyens mécaniques de contrôle et sélectionner l'équipement de protection personnelle. Si les systèmes de contrôle ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour éviter une exposition à des niveaux nocifs de ce produit, l'équipement de protection personnelle indiqué cidessous est recommandé. L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, étant donné qu'une protection est généralement fournie pour une durée déterminée ou dans certaines circonstances.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si la ventilation ou d'autres moyens techniques de contrôle ne

sont pas adéquats pour maintenir une teneur en oxygène d'au moins 19,5 % par volume sous pression atmosphérique normale, il peut être approprié de porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air agréé par le NIOSH-

USA.

Porter un appareil de protection respiratoire agréé par le NIOSH-USA est approprié si une exposition à des niveaux dangereux de matériaux en suspension dans l'air peut survenir, par exemple :. Porter un appareil respiratoire à adduction d'air à pression positive peut être approprié s'il y a un risque de rejet non contrôlé, de formation d'aérosol, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans d'autres circonstances où les appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection

adéquate.

Protection des mains : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Veuillez observer les instructions

concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière

qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de

coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de

dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes

de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du

corps

: Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Porter selon besoins:. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Chaussure protégeant contre les produits chimiques.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de

Numéro de la FDS:100000014148

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme : liquide État physique : liquide

Couleur : jaune à jaune orangé Odeur : Légèrement désagréable

Données de sécurité

Point d'éclair : 136 - 144 °C (136 - 144 °C)

Méthode: PMCC

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, : Donnée non disponible

supérieure

Propriétés comburantes : Nein

Température d'auto- : 240 °C (240 °C)

inflammation

Formule moléculaire : C18H38Sx (x= average of 5)

Poids moléculaire : Varie

pH : Non applicable

Point/ intervalle de fusion : $< -20,0 \, ^{\circ}\text{C} \, (< -20,0 \, ^{\circ}\text{C})$

Point de congélation < -20,0 °C (< -20,0 °C)

Point/intervalle d'ébullition : 208,3 - 263,8 °C (208,3 - 263,8 °C)

à 99,80 kPa Se décompose

Pression de vapeur : 0,00 Pa

à 25 °C (25 °C)

Densité relative : 1,03

à 20,0 °C (20,0 °C)

Hydrosolubilité : 0,063 μg/l

à 20 °C (20 °C)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: > 5,2 à 20 °C (20 °C)

Méthode: OCDE Ligne directrice 123

Solubilité dans d'autres : Milieu: Hydrocarbures

solvants

soluble

Milieu: Eau

Numéro de la FDS:100000014148

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

Insoluble

Viscosité, cinématique : 129 MM2/S

à 20 °C (20 °C)

34,4 mm2/s à 40 °C (40 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : < 1

9.2

Autres informations

Conductivité : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1

Réactivité : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2

Stabilité chimique : Ce produit est considéré comme stable dans des conditions

ambiantes normales et dans les conditions de température et de pression prévues pour la conservation et la manipulation.

10.3

Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Information supplémentaire: Pas de décomposition si le

produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4

Conditions à éviter : Donnée non disponible.

10.6

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone

Oxydes de soufre

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Di-t-nonyl Polysulfide : DL50: 19.550 mg/kg

Espèce: Rat Sex: Mâle et femelle

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Numéro de la FDS:100000014148 10/19

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

Toxicité aiguë par inhalation

Di-t-nonyl Polysulfide : CL50: > 15,5 mg/l

Durée d'exposition: 4 HR

Espèce: Rat

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée

Di-t-nonyl Polysulfide : DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Lapin Sex: Mâle et femelle

Méthode: OCDE ligne directrice 402

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Irritation de la peau

Di-t-nonyl Polysulfide : irritation légère.

Irritation des yeux

Di-t-nonyl Polysulfide : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation

Di-t-nonyl Polysulfide : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxicité à dose répétée

Di-t-nonyl Polysulfide : Espèce: Rat, femelle

Sex: femelle

Voie d'application: gavage oral Dose: 500, 1000 mg/kg Durée d'exposition: 14 d Nombre d'expositions: daily

Aucun effet indésirable n'a été signalé

Numéro de la FDS:100000014148

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

Espèce: Rat, mâle

Sex: mâle

Voie d'application: gavage oral Dose: 100, 300, 1000 mg/kg Durée d'exposition: 90 d Nombre d'expositions: daily

NOEL: 100 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 408 Organes cibles: Reins, Foie, rate

Espèce: Rat, femelle

Sex: femelle

Voie d'application: gavage oral Dose: 100, 300, 1000 mg/kg Durée d'exposition: 90 d Nombre d'expositions: daily

NOEL: 1.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Organes cibles: Foie, rate

Génotoxicité in vitro

Di-t-nonyl Polysulfide : Type de Test: Test de Ames

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Ligne directrice 473 de l'OCDE

Résultat: négatif

Type de Test: Essai sur le lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 490

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Di-t-nonyl Polysulfide : Aucun effet indésirable à prévoir

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

Toxicité pour le développement

Di-t-nonyl Polysulfide : Espèce: Rat

Voie d'application: gavage oral Dose: 100, 300, 1000 mg/kg Nombre d'expositions: daily Période d'essai: GD 6-20

Méthode: Liane directrice 414 de l'OCDE NOAEL Teratogenicity: 1.000 mg/kg

NOAEL Maternal: 1.000 mg/kg

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

11.2

Informations sur les autres dangers

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Information : Donnée non disponible.

supplémentaire

Propriétés perturbant le système endocrinien

'

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1

Toxicité

Toxicité pour les poissons

Di-t-nonyl Polysulfide : Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

Di-t-nonyl Polysulfide : Donnée non disponible

Toxicité pour les algues

Di-t-nonyl Polysulfide : $ErL50: > 0.78 \mu g/l$

Durée d'exposition: 72 h

Espèce: Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce) Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice

201

Facteur M

DI-T-NONYL POLYSULFIDE : M-Factor (Chron. Aquat. Tox.) 100

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

Di-t-nonyl Polysulfide : NOEL: 0,0001 mg/l

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Substance d'essai: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

EC10: 0,00023 mg/l

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Substance d'essai: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Di-t-nonyl Polysulfide : NOEC: > 0,001 mg/l

Numéro de la FDS:100000014148 13/19

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Substance d'essai: oui

Méthode: OCDE Ligne directrice 211 Aucune toxicité à la limite de solubilité

12.2

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Di-t-nonyl Polysulfide : aérobique

0 %

Période d'essai: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

12.3

Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Di-t-nonyl Polysulfide : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 14 d

Méthode: OCDE ligne directrice 305 Ne montre pas de bioaccumulation.

L'information fournie est basée sur les données de

substances similaires.

12.4

Mobilité dans le sol

Mobilité

Di-t-nonyl Polysulfide : Donnée non disponible

12.5

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6

Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7

Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

: Donnée non disponible

12.8

Numéro de la FDS:100000014148

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

Information écologique supplémentaire

Évaluation Ecotoxicologique

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Di-t-nonyl Polysulfide : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1

Méthodes de traitement des déchets

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Utiliser ce matériau conformément à l'usage pour lequel il est destiné ou le recycler si possible. S'il doit être éliminé, il est possible que ce matériau entre dans la catégorie des déchets dangereux dont les critères ont été définis par l'agence EPA (États-Unis) en vertu de la loi RCRA codifiée (40 CFR 261) ou d'autres réglementations des États ou locales. Pour le savoir, il peut être nécessaire de mesurer certaines propriétés physiques et d'analyser certains composants réglementés. Si ce matériau est considéré comme un déchet dangereux, la loi fédérale (États-Unis) exige que son élimination ait lieu dans un établissement habilité à effectuer ce type de traitement.

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une

entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas

réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - 14.7

Informations relatives au transport

Les descriptions d'expédition indiquées ici concernent le transport en vrac uniquement et ne s'appliquent pas au transport des colis non-vrac (voir la définitions réglementaire).

Consulter la réglementation sur les marchandises dangereuses relative aux méthodes et aux quantités spécifiques nationales ou internationales pour obtenir une description supplémentaire (p. ex. : nom ou noms techniques, etc.). Par conséquent, il est possible que les informations décrites ici ne soient pas toujours en accord avec la description relative à l'expédition avec connaissement pour le matériau. Le point d'éclair du matériau peut varier légèrement entre la fiche de données de sécurité et le connaissement.

DOT US (DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS DES ÉTATS-UNIS)

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ PAR CETTE AGENCE AU TITRE DES MATÉRIAUX DANGEREUX OU DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

IMO / IMDG (CODE MARITIME INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DI-T-NONYL POLYSULFIDE), 9, III, (136 - 144 °C c.c.), POLLUANT MARIN, (DI-T-NONYL POLYSULFIDE)

15/19

Numéro de la FDS:100000014148

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

IATA (ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL)

UN3334, AVIATION REGULATED LIQUID, N.O.S., (DI-T-NONYL POLYSULFIDE), 9, III

ADR (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DI-T-NONYL POLYSULFIDE), 9, III, (-)

RID (RÈGLEMENTS CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES (EUROPE))

90,UN3082,ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DI-T-NONYL POLYSULFIDE), 9, III

ADN (ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES MARCHANDISES DANGEREUSES PAR VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES)

UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., (DI-T-NONYL POLYSULFIDE), 9, III

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Législation nationale

Règlement de la Commission européenne (UE) 2020/878 du 18 juin 2020 constituant un amendement au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

: WGK 1 pollue faiblement l'eau

Description de la procédure de classification pour toutes les substances qui ne sont pas citées dans les annexes 1 et 2, sur la base de la classification « phrases R » des substances de l'Union surprésente.

dangereuses de l'Union européenne.

15.2

Évaluation de la sécurité chimique

Composants : polysulfures de di- 270-336-2

tert-nonyle

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003 La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Numéro de la FDS:100000014148 16/19

Version 2.0 Date de révision 2025-10-10

: ZEU_SEVES3 Mise à jour:

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

E1

Quantité 1: 100 t Quantité 2: 200 t

État actuel de notification

TSCA

Europe REACH : Ce produit est en totale conformité avec la

réglementation REACH 1907/2006/CE.

Suisse CH INV : Listé ou en conformité avec l'inventaire

États-Unis d'Amérique (USA) : Dans l'inventaire de la TSCA ou conforme à la partie

afférente concernant les substances actives

Canada DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

Australie AIIC Listé ou en conformité avec l'inventaire Nouvelle-Zélande NZIoC N'est pas en conformité avec l'inventaire Japon ENCS Listé ou en conformité avec l'inventaire Japon ISHL Listé ou en conformité avec l'inventaire Corée KECI N'est pas en conformité avec l'inventaire Philippines PICCS Listé ou en conformité avec l'inventaire Chine IECSC Listé ou en conformité avec l'inventaire Taiwan TCSI Listé ou en conformité avec l'inventaire Divers TECI Listé ou en conformité avec l'inventaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 2025-10-10 **Date de dernière parution** 2023-05-19

Information supplémentaire

Numéro FDS patrimonial : 168730

Les modifications significatives par rapport à l'ancienne version sont mises en évidence dans la marge. Cette version remplace toutes les anciennes versions.

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité (FDS) ne se rapportent qu'au produit tel qu'il est expédié.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

signification des abréviations et acronymes utilisés				
ACGIH	American Conference of	LD50	Dose létale 50 %	
	Government			
AIIC	Inventaire australien des produits	LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect	
	chimiques industriels		Level – Dose minimale ayant un	
			effet indésirable observé	

Numéro de la FDS:100000014148

Di-tert-Nonyl Polysulfide (TNPS 537)

Version 2.0

Date de révision 2025-10-10

			Date de révision 2025-2
DSL	Liste canadienne intérieure des substances	NFPA	National Fire Protection Agency Association nationale pour la protection contre l'incendie
NDSL	Liste canadienne extérieure des substances	NIOSH	National Institute of Safety & Health - Institut national pour les questions de santé et de sécurit au travail
CNS	Système nerveux central	NTP	National Toxicology Program – Programme américain de toxicologie
CAS	Chemical Abstract Service Number – Numéro de registre CAS	NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals – Inventaire néo- zélandais des substances chimiques
EC50	Concentration effective (médiane)	NOAEL	No Observable Adverse Effect Level – Dose sans effet indésira observé
EC50	Concentration effective 50 %	NOEC	No Observed Effect Concentration – Concentration sans effet observable
EGEST	Outil de scénario d'exposition générique de l'EOSCA	OSHA	Occupational Safety & Health Administration - Organisme administratif chargé des questio de santé et de sécurité au travai
EOSCA	European Oilfield Specialty Chemicals Association (Association européenne des produits chimiques pétrolifères spéciaux)	PEL	Permissible Exposure Limit – Limite d'exposition permise
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances – Inventaire européen des substances chimiques existantes	PICCS	Philippines Inventory of Commercial Chemical Substances – Inventaire philippi des substances chimiques commerciales
MAK	Germany Maximum Concentration Values – Valeurs de concentration maximum en Allemagne	PRNT	Presumed Not Toxic – Présumé non toxique
GHS	Système général harmonisé	RCRA	Resource Conservation Recove Act – Loi sur la récupération et la conservation des ressources
>=	Supérieur ou égal à	STEL	Limite d'exposition à court terme
IC50	Concentration inhibitrice 50	SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act – Loi sur les amendements et les nouvelles autorisations concernant le Superfonds
IARC	International Agency for Research on Cancer – Centre international de recherche sur le cancer	TLV	Threshold Limit Value – Valeur of seuil limite
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances in China – Inventaire des substances chimiques existantes en Chine	TWA	Moyenne pondérée dans le tem
ENCS	Japan, Inventory of Existing and New Chemical Substances – Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles	TSCA	Toxic Substance Control Act – L sur le contrôle des substances toxiques
KECI	Korea, Existing Chemical Inventory – Inventaire coréen des substances chimiques existantes	UVCB	Unknown or Variable Composition Complex Reaction Products, and Biological Materials – Produits of réactions complexes et matières biologiques à composition
			inconnue ou variable

Numéro de la FDS:100000014148

)i-tert-Nonyl	l Polysulfide (TNPS 537		CHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	
ersion 2.0	,		Date de révision 2025-10-10	
			Information System – Système d'information sur les matériaux dangereux rencontrés sur les lieux de travail	
LC50	Concentration létale 50 %	ATE	Estimation de la toxicité aiguë	
	et des Phrases-H citées dans les			
H317 H410		Peut provoquer une allergie cutanée. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.		
ıméro de la FDS	:100000014148	19/19		